

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
du 02 août 2022

## **ARRÊTÉ N° 2022/349**

### **Dépôt sauvage de déchets. Arrêté infligeant une amende administrative**

Le Maire,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 541-3 ;

Vu l'arrêté municipal n°2021/331 portant réglementation de la procédure administrative mise en place en collaboration avec la CCCV concernant les dépôts sauvages ;

Vu le rapport d'information ASVP établi le 16 mai 2022 ;

Vu l'absence de réponse au courrier numéro 2C 054 370 7024 4 ;

Considérant que Madame FERNANDEZ VANESSA était tenue de respecter les dispositions du courrier sus visé selon les délais impartis ;

Considérant notamment que le courrier 2C 054 370 7024 4 susvisé prescrit à Madame FERNANDEZ VANESSA demeurant 17 rue TARABOTTE sur la commune de PIGNANS (83790) de respecter les dispositions de l'article 3 de l'arrêté municipal 2021/331, à savoir une amende administrative de cent cinquante euros ;

Considérant que Madame FERNANDEZ VANESSA n'a donné aucune suite à ce courrier ;

Considérant les constats suivants effectués par le service de Police Municipale le, 23 mai 2022 ;

Considérant que le dépôt constitué par Madame FERNANDEZ VANESSA occasionne des nuisances pour l'environnement, le voisinage et est de nature à porter atteinte à la salubrité publique

Considérant que dès lors, il y a lieu d'ordonner le paiement d'une amende administrative par Madame FERNANDEZ VANESSA conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté municipal 2021/331 ;

Considérant que le montant de l'amende administrative doit être proportionné à la gravité des manquements constatés et tient compte notamment de l'importance du trouble causé à l'environnement en application de l'article 3 de l'arrêté municipal 2021/331 ;

Considérant que le dépôt constaté en date du 23 mai 2022 par le service de police municipale équivaut à un volume inférieur 1 m3 ;

Considérant qu'un montant d'amende administrative de 150 euros est donc proportionné ;

## Arrête

### **Article 1er :**

Une amende administrative d'un montant de 150 euros est infligée à Madame FERNANDEZ VANESSA demeurant 17 rue Tarabotte sur la commune de PIGNANS pour le non-respect des termes du courrier RAR 2C 054 370 7024 4.

À cet effet, un titre de perception d'un montant de 150 euros est rendu immédiatement exécutoire auprès de Monsieur le Trésorier Payeur Général du VAR.

### **Article 2 :**

La notification du présent arrêté sera effectuée par lettre Recommandée avec AR n° 2C 152 122 5973 3

Ampliation en sera adressée à : Monsieur le Trésorier Payeur Général du Var.

Fait à PIGNANS, le 02 août 2022.

**Le Maire,  
Fernand BRUN**

